

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HINX

PROCES-VERBAL de la réunion du lundi 17 mars 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de HINX s'est réuni le lundi 17 mars 2025 à 19h00 sous la présidence de Hélène TOMAS,

Nombre de conseillers élus: 17

Nombre de conseillers présents: 15

Nombre de conseillers représentés: 2

Nombre de conseillers absents: 0

Membres présents : Mme TOMAS, M. BETBOY, Mme TASTET, M. RAGUE, Mme DURRUTY, M. TOLLIS, Mme MARTIN, M. GRACIETTE, M. PERNAUD, M. BELLOCQ, M. SAUVAGE, M. BETS, Mme MOULIN, Mme TORTOSA, Mme GRASTEAU

Etaient absent :

Procurations : Catherine LESPARRÉ, Karine DUVIGNACQ

DOSSIERS PRESENTES :

- **Point 1 -DEL20250317-001** Approbation du compte Financier Unique 2024 de la Commune de HINX
 - **Point 2 -DEL20250317-002** Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe SPIC "Energie photovoltaïque Hinx"
 - **Point 3 -DEL20250317-003** Affectation des résultats 2024
 - **Point4-DEL20250317-004** Débat d'Orientations Budgétaires 2025
- Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Hélène TOMAS ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03/02/2025.

1 - DEL20250317-001 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE HINX

Le Compte Financier Unique (C.F.U) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et fiabilisation de la qualité des comptes.

Après présentation du CFU pour l'exercice 2024, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	2 240 267.00	2 240 267.00	1 106 985.00	1 106 985.00
Réalisé	1 629.451.50	1 874 392.56	502 515.50	763 256.96
RAR			11 700	8 000
Résultats antérieurs reportés		+344 913.95 €	-363 684.73 €	
Résultat de clôture	+ 589 855.01 €		-106 643.27 €	
Résultat global	+ 483 211.74 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOPTE**,

- Le compte financier unique 2024 suivant le tableau ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
16	0	0	1

ADOPTE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Hélène TOMAS n'a pas pris part au vote)

**2 - DEL20250317-002 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET
ANNEXE SPIC "ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE HINX"**

Le Compte Financier Unique (C.F.U) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et fiabilisation de la qualité des comptes.

Après présentation du CFU pour l'exercice 2024 qui ne fait apparaître aucune opération en 2024,

	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	4 500	4 500	50 000	50 000
Réalisé	0	0	0	0
Résultats antérieurs reportés		0	0	
Résultat de clôture	0		0	
Résultat global	0			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- Le compte financier unique 2024 du budget annexe SPIC « Energie photovoltaïque Hinx »

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
16	0	0	1

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Hélène TOMAS n'a pas pris part au vote)

3 - DEL20250317-003 - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Madame le Maire présente l'affectation du résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+244 941.06
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 344 913.95
C. Résultat à affecter =A. +B. Hors reste à réaliser) Si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+589 855.01
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
	- 102 943.27
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-3 700.00
Besoin de financement F.=D. +E.	106 643.27
AFFECTATION = C. = G. + H.	589 855.01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G.= au minimum couverture du besoin de financement F	106 643.27

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	483 211.74
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

L'affectation des résultats de la manière suivante :

- Report en fonctionnement R002 : 483 211.74 €
- Affectation en réserves R1068 en investissement : 106 643.27 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
17	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4 - DEL20250317-004 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Entendu le rapport financier de Mme DAGES Isabelle, Responsable administrative et comptable de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

l'organisation « d'un débat d'orientation budgétaire 2025 » pour le budget général de la commune.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
17	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

La séance levée à 21h30

Le(a) secrétaire de séance,



Le Maire,

Hélène TOMAS



« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »

